RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Victor Duruy
Châlons-en-Champagne

2 rue Ernest Dagonet
51000 Châlons-en-Champagne
Tel : 03 26 70 40 05
Mél. int.0510010j@ac-reims.fr

MAPA - Voyage scolaire à Lyon
EPI Chemins de mémoire
Jeudi 3 mars et vendredi 4 mars 2022

Date limite de réception des offres : Le 03 septembre 2021 à 12 heures

Pouvoir adjudicateur
Collège Victor Duruy
2 rue Ernest Dagonet
51000 Châlons-en-Champagne

Représentant du pouvoir adjudicateur
M. François COLLART, Principal

Personne responsable du suivi et de l'exécution du marché
M. Ahmed BERKAS, Gestionnaire

Procédure de consultation : procédure adaptée ouverte passée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Article 1 – Objet de la consultation

Le collège Victor Duruy de Châlons-en-Champagne souhaite organiser un séjour à Lyon pour 56 collégiens de moins de 16 ans et 6 accompagnateurs.
La soumission portera sur les dates suivantes **: du jeudi 3 mars à 7h30 au vendredi soir 4 mars 2022**.

Lieu de départ et de retour : Collège Victor Duruy, 2 rue Ernest Dagonet
51000 Châlons-en-Champagne.

Article 2 – Conditions de la consultation

2 – 1 Procédure

Marché à procédure adaptée ouverte passée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

2 – 2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 – Programme prévisionnel du voyage

Le jeudi 03/03/2022

7h30 : Départ du collège Victor Duruy pour être au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à Lyon [adresse : 14 Avenue Berthelot, 69007 Lyon] au plus tard à **13h45**.
La réservation pour cette structure est déjà effectuée par le collège.
Trajet vers Lyon : prévoir une pause pour le déjeuner avant l'arrivée à Lyon dans un lieu sécurisé à l'abri et avec toilettes adaptées à l'accueil d'un groupe scolaire (paniers repas fournis par les familles).
14h00-16h30 : Visite thématique guidée du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.
16h30 : Départ pour le lieu d'hébergement.

Lieu d'hébergement :
- Lieu sécurisé et adapté à l'accueil d'un groupe scolaire (séparation groupe filles/garçons et proximité des chambres des enseignants avec celle des élèves).
- Hébergement pour le groupe (élèves + enseignants + chauffeur)
- Chambres individuelles ou doubles ou triples pour les enseignants (3 hommes et 3 femmes), douche et WC privés.
- Chambres doubles et/ou triples pour les élèves, douche et WC communs possibles, linge de lit fourni.

Restauration sur le lieu d'hébergement
- Repas du soir : entrée, plat, dessert.
- Petit déjeuner : boisson chaude + pain + beurre/confiture + fruit/jus de fruit.
- Paniers-repas (déjeuner du vendredi midi) : sandwich + boisson + laitage + fruit/compote

Possibilité de demander des aliments de substitution en cas d'allergies alimentaires ou des repas sans viande.

Le vendredi 04/03/2022
Départ du lieu d'hébergement : horaire à définir avec le voyagiste/transporteur pour être à **9h15** place de la Croix-Rousse au 4e arrondissement de Lyon.
9h30-11h45 : parcours urbain « Lieux secrets de la Résistance » ; rendez-vous place de la Croix-Rousse et fin du parcours place Bellecour (*parcours effectué à pied*).
12h00 : Déjeuner (lieu à définir selon les conditions météorologiques) : place Bellecour ou lieu abrité ; paniers repas fournis ou repas pris sur le lieu d'hébergement ou de restauration s'il est proche du Mémorial

National de la prison de Montluc) puis départ vers le Mémorial de Montluc situé au 4 rue Jeanne Hachette, 69003 Lyon.
13h30-17h00 : Mémorial National de la prison de Montluc - Visite guidée et atelier pédagogique.
La réservation pour cette structure est déjà effectuée par le collège.
17h30 : Départ du Mémorial de Montluc pour le collège Victor Duruy, Châlons-en-Champagne.
Repas du soir, **avant 20h30**, pris sur le chemin du retour : par exemple au restaurant McDonald's Langres Sud.

Article 4 – Contenu et présentation des offres

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises. Il est constitué du présent document.

Une copie du présent dossier peut être demandée :

- par courriel à l'adresse suivante : int.0510010j@ac-reims.fr
- ou consultée à l'adresse : https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature du marché public :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois (article D8222-5-1°- a du code du travail)
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222-5-1°- b du code du travail)
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription

- Si l'attributaire est établie en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours après la date limite de réception des offres.

- La soumission fera apparaître de manière détaillée :

  - L'ensemble des prestations proposées sur la base du programme du voyage
  - Le transport aller-retour en autocar grand tourisme
  - Le prix global pour les participants (élèves et accompagnateurs)
    Aucune prestation « gratuite » accordée ***uniquement*** aux professeurs responsables du voyage ne sera autorisée.

- Les modalités d'hébergement, en pension complète [diner du 03 mars, petit déjeuner et diner du 4 mars et paniers-repas/déjeuner du 4 mars], pour une (01) nuit dans un centre d'hébergement de préférence près des lieux qui seront visités.
- Les modalités de l'assurance annulation
- L'acte d'engagement signé reprenant et acceptant les éléments du présent document.

A ces documents pourra être joint tout autre document explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

Article 5 – Condition d'envoi des offres

La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme :

https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/
ou par courriel
int.0510010j@ac-reims.fr

La date limite de dépôt des offres est fixée au
03 septembre 2021 à 12h

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme AJI (https://mapa.aji-france.com/) ou par mél (int.0510010j@ac-reims.fr). Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

Copie de sauvegarde.
Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.
Attention : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les candidats transmettront ce pli cacheté portant les mentions :

« Copie de sauvegarde : MAPA VS»

NE PAS OUVRIR

à :

Service de gestion
Collège Victor Duruy
2 rue Ernest Dagonet
51000 Châlons-en-Champagne

Article 6 – Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Critère d'attribution	Pondération
La qualité des services proposés (hébergement et transport)	**40 %**
La proximité de la structure d'hébergement avec les lieux visités	**10 %**
Le prix	**50 %**

Article 7 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le candidat retenu en fonction des critères indiqués dans ce document. Cette négociation peut porter sur quelques éléments de l'offre, notamment sur le nombre définitif d'élèves participants, le prix ou les modalités d'organisation du voyage.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :

- **Renseignements d'ordre administratif**
  le gestionnaire
  M. BERKAS Ahmed
  ☎ 03 26 70 40 05 (standard)
  E-mail : int.0510010j@ac-reims.fr

- **Renseignements d'ordre pratique**
  le Professeur organisateur du voyage
  Mme Christelle LOMER BREHIER
  E-mail : Christele.Lomer@ac-reims.fr
  ☎ 06 22 21 12 91

Article 9 – Délai de paiement et intérêts moratoires

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait effectif de la prestation. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :
- la référence au présent marché,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

La facture doit être déposée sur le portail Chorus Pro (service gratuit et sécurisé). Le n° SIRET d'identification de l'établissement est le : **19510010200019**.

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur : François COLLART
Monsieur le Principal du Collège Victor Duruy

- Comptable assignataire des paiements : Christophe SCHMECHTIG
Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Pierre BAYEN

Article 10 – Acompte

Il pourra être versé un acompte au candidat retenu. Il est fixé à 20 % du montant total de la commande. Il donne lieu à une demande de paiement de la part du titulaire et transmis au représentant du pouvoir adjudicateur.
Le solde restant sera versé après service fait, c'est-à-dire à l'exécution du voyage.

Article11 – Déclaration sans suite

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.
En outre, le contrat passé entre l'établissement et le candidat retenu ne sera pas appliqué en cas de décision ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires ou d'arrêté préfectoral rendant impossible la réalisation du voyage scolaire.
Le titulaire propose un tarif et modalités d'assurance annulation individuelle et groupe. Celle-ci intègre notamment les modalités d'annulation et d'assurance spécifiques pour cause de pandémie du Covid-19. Il est précisé les modalités de calcul en cas de changement d'effectifs à la hausse ou à la baisse et les limites admises en indiquant au moins les prix pour un (01) participant au voyage.

Article12 – Conditions de résiliation

Le marché peut être résilié en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R2143-6 et suivants, et R2144-7 du Code de la Commande Publique ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail. Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du Prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail. La mise en demeure est notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le prestataire dispose de 10 jours ouvrés à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

Article 13 : Instance chargée des procédures de recours.

La procédure de règlement amiable des différends ou litiges qui pourraient survenir en cours d'exécution du présent marché relève de l'article R.2197-1 du code de la commande publique.
Les litiges survenus en cours d'exécution du présent marché qui ne pourraient être résolus de façon amiable, par dérogation à l'article R312-11 du code de justice administrative, sont de la compétence exclusive du :
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée, 51000 Châlons-en-Champagne
http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

ACTE D'ENGAGEMENT

NOM DU CANDIDAT :

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de: (intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié : n° de téléphone : E-mail :

ayant son siège social à :(adresse complète)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus par le Code de la commande publique.

1°) M'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous, dans les conditions définis dans l'annexe de l'acte d'engagement concernant les modalités d'exécution.
Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée à l'article 2.2, soit 120 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre un RIB original) :

Bénéficiaire : Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Indentifier Code)

A , , le

Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Voir annexes financières du titulaire jointes.

A Châlons-en-Champagne, le

le Pouvoir Adjudicateur : Le Principal

François COLLART

NOTIFICATION DU MARCHE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en opérateur économique.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché à l'opérateur économique. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre au présent acte d'engagement l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché.

En cas de remise en main propre, l'opérateur économique signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie conforme du présent marché »

A , le .....

Nom :

Signature, et cachet de la société :